



Développement d'un système de gestion amélioré et innovant pour des moyens de subsistance résilients au changement climatique en Mauritanie - DIMS

Termes de référence

ATELIERS DE SENSIBILISATION DE 2 JOURS
AU PROFIT DES WILAYAS DES DEUX HODHS, DE L'ASSABA ET
DU GUIDIMAKA SUR L'ADAPTATION FONDEE SUR LES ECOSYSTEMES A KIFFA

Contexte

1. Les communautés rurales en Mauritanie dépendent fortement des écosystèmes naturels pour leur subsistance. Les forêts et les pâturages fournissent entre autres des ressources pastorales, du bois de feu, de la nourriture et des produits médicinaux. Les effets conjugués de la croissance rapide de la population et du recours généralisé aux biens et services écosystémiques ont entraîné une surexploitation et une dégradation des ressources naturelles. En conséquence de la gestion non durable des ressources naturelles et de la dépendance des communautés rurales vis-à-vis des biens et services écosystémiques, la Mauritanie connaît des pénuries alimentaires chroniques et des insécurités nutritionnelles.
2. Les problèmes environnementaux en Mauritanie sont exacerbés par les changements climatiques observés depuis 1960, notamment la réduction des précipitations annuelles, des périodes de sécheresse plus longues, l'augmentation de la température moyenne annuelle et l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes. De plus, les projections futures du changement climatique prédisent que la situation sera de plus en plus difficile au cours des prochaines décennies. Le changement climatique devrait entraîner une plus grande dégradation des écosystèmes et une augmentation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire pour la population croissante de la Mauritanie.
3. Actuellement, la capacité à faire face aux effets négatifs du changement climatique est inadéquate aux différents niveaux (national, régional et local). Les limites du personnel qualifié, des structures opérationnelles et des bases factuelles sur les pratiques d'adaptation appropriées entravent la mise en œuvre effective d'une réponse nationale pour l'adaptation au changement climatique. De plus, la coordination et le partage des connaissances entre et au sein des secteurs sont limités. Si les capacités institutionnelles et techniques des administrations publiques et des communautés ne sont pas renforcées, les communautés rurales en Mauritanie resteront vulnérables aux effets négatifs du changement climatique.
4. Le projet DIMS du Fonds pour les pays les moins avancés (PMA) mis en œuvre par le Programme de l'Environnement des Nations Unies et le MEDD vise à accroître la capacité institutionnelle et technique des acteurs publics et des communautés rurales dans les zones cibles à intégrer l'approche écosystémique de l'adaptation dans leur corpus de restauration et gestion des ressources naturelles. Il s'agit en particuliers des groupes communautaires vivant

dans les écosystèmes forestiers et des parcours des quatre wilayas des deux Hodh, de l'Assaba et du Guidimaka.

Étendue des travaux

5. Un atelier de sensibilisation envisagé est destiné à renforcer les capacités des différents acteurs aux niveaux régional et local à travers une sensibilisation sur l'approche écosystémique de l'adaptation.

6. A ce titre, le projet organisera avec la collaboration des DREDD respectifs un atelier de sensibilisation/formation de 2 jours à Kiffa les participants des deux Wilayas des Hodhs, de l'Assaba et du Guidimaka.

Devoirs et responsabilités du consultant

Le bureau d'études entreprendra les activités suivantes :

7. Une introduction de base et des échanges sur le changement climatique, notamment :

- Les notions sur le changement climatique ;
- Les notions sur la vulnérabilité, l'adaptation et les indicateurs clés ;
- L'inventaire des connaissances empiriques ;

8. Une identification des services des écosystèmes et leur maintenance :

- Les écosystèmes forestiers, pastoraux et zones humides
- Inventaire des services écosystémiques et leur maintenance ;
- L'approche écosystémique de l'adaptation;

10. Le bureau d'études sera responsable des autres tâches suivantes :

- Proposer un agenda de route indiquant le planning de cette sensibilisation et le public cible ; cette feuille de route sera approuvée par le Coordinateur du projet ;
- Tenir à jour un registre de présences des sessions de formation où il figure la liste des participants et les comptes rendus des sessions de formation ;
- Fournir les comptes rendus d'ateliers assortis des listes de participants ;
- Fournir le rapport d'exécution de la consultation.

Qualifications

Le Consultant ou bureau d'études doit avoir les qualifications suivantes :

- Au moins un diplôme de Bac + 5, en Sciences de la Terre et Environnement, adaptation au changement climatique ou discipline connexe telle que la réduction des risques de catastrophe, la gestion de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'agroéconomie, la gestion des ressources en eau.
- Au moins sept années d'expérience dans la formation et gestion de programmes de gestion des ressources environnementales et / ou naturelles dans les pays en développement.
- Au moins 5 ans dans des activités de renforcement des capacités, d'encadrement et de formation des communautés rurales ;
- Expérience confirmée dans le développement, la mise en œuvre et la formation sur l'adaptation au changement climatique ;
- L'expérience dans les écosystèmes arides et semi-arides serait un avantage.
- Capacité à communiquer avec plusieurs groupes intra-communautaires serait un avantage;

Durée du contrat et conditions de paiement

Le contrat est établi sur la base des éléments suivants : ceci est à faire figurer dans le contrat

- Préparation : 1 jours ouvrés y compris consultations avec Coordination du projet ;
- Déplacement consultant : 3 jours (aller-retour) ;
- Rédaction du rapport de l'atelier 2 jours
- Organisation de l'atelier :
 - Salle atelier
 - 1 pause thé par jour
 - 1 pause repas de midi prise en charge
 - Repas du soir libre (compensé)
 - Remboursement des charges de voyage pour les déplacés
 - Un pécule forfaitaire par jour et par participant remis à la clôture de l'atelier contre émargement et pièce d'identité du bénéficiaire.